

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Version du 26 Janvier 2016

THESE TERMS APPLY TO ANYONE USING VIRTTY ; IN FRENCH OR IN ENGLISH.

CES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES S'APPLIQUENT À TOUTE PERSONNE UTILISANT LE SERVICE VIRTTY ; EN LANGUE FRANÇAISE OU ANGLAISE.

Article 1 – Définition du service

Virtty se définit comme un site et/ou un service, accessible à l'adresse Internet <http://www.virtty.com>, qui permet à ces utilisateurs la souscription à un ou plusieurs numéros virtuels. Un numéro virtuel est un dispositif connecté à un réseau de télécommunication international, permettant dans le cas présent, de recevoir des SMS. Ce dernier est identifiable par un numéro téléphonique, ce qui le rend joignable par les autres réseaux de télécommunications de par le monde. (Sauf selon certains cas, se référer à l'article 7 : Réception des SMS).

Il est appelé «utilisateur» toute personne ayant validé son inscription sur le site de Virtty.

Il est appelé «abonné», tout utilisateur ayant effectué au moins une transaction à l'ordre de Virtty.

Article 2 – Souscription à un numéro virtuel et droits de l'abonné.

Le fait d'être en possession d'un numéro virtuel donne un droit complet a son propriétaire – durant la période de location – de le communiquer à une personne physique ou morale ou à un site web pour y recevoir des messages textes (SMS) dans un but d'éviter de donner son propre numéro de téléphone.

L'abonné a le droit de recevoir un nombre illimité de SMS sur le numéro virtuel qui lui sera immédiatement affecté une fois que le système de Virtty aura reçu une confirmation irrévocable du bon déroulement du paiement effectué par l'abonné. Cette confirmation sera communiquée de la part de la société responsable des transactions bancaires. (se référer à l'article 5 : Modalités de paiement et remboursement). Cette confirmation est quasiment immédiate mais sa rapidité n'est pas garantie par Virtty. Quoi qu'il en soit, un e-mail sera adressé à l'abonné dès réception définitive du paiement.

Une fois le numéro virtuel affecté à l'abonné, il est considéré que «sa session ait débutée» et ne se terminera que lorsque la période de location arrive à son échéance.

L'abonné n'a pas accès aux SMS qui sont envoyés à son numéro virtuel après la fin de sa période de location. Ce cas est déterminé par une «Fin de session». Toutefois, il aura toujours accès à sa boîte de réception et aux SMS qu'il aurait reçu durant sa session.

Virtty possède une quantité déterminée de numéros virtuels différents pour chaque pays qui constituent sa flotte. L'affectation d'un numéro virtuel à un abonné se fera selon l'ordre de disponibilité par rapport aux autres abonnés. L'abonné peut se faire réaffecter à une seconde reprise un même numéro virtuel déjà obtenu dans le passé.

Article 3 – Souscription à un pack de SMS

L'abonné peut, s'il le souhaite, accompagner sa location d'un numéro virtuel avec un pack de crédits SMS pour faire rediriger les SMS envoyés à son numéro virtuel, vers son propre numéro de téléphone.

L'abonné devra par conséquent communiquer son numéro de téléphone à Virtty pour rendre cette redirection effective. Une fois la session de l'abonné débutée, un certain nombre de crédits SMS lui sera accordé. Ce nombre est en fonction du pack choisi au moment de la transaction et correspond au nombre de SMS qui peuvent être redirigés vers le numéro de téléphone communiqué par l'abonné.

Dans le cas où un SMS composé de plus d'un message est envoyé au numéro virtuel, il sera débité du crédit SMS de l'abonné le nombre qui lui est correspondant.

Une fois le crédit SMS de l'abonné épuisé, aucun SMS ne sera redirigé vers le numéro du téléphone communiqué par l'abonné. La validité du crédit SMS est celle de la période de location du numéro virtuel. En d'autres termes ; si jamais la session arrive à sa fin et que le crédit SMS de l'abonné n'est pas épuisé, l'abonné n'aura pas la possibilité de restituer son crédit restant ni l'utiliser pour d'autres sessions à l'avenir.

Virtty passe par plusieurs interfaces de SMS pour rediriger les SMS aux abonnés mais ne garantit en aucun cas leur réception par l'abonné.

Article 4 – Fonctionnalité SwitchNumber

Certaines offres proposent la fonctionnalité SwitchNumber qui permet à l'abonné de changer de numéro virtuel au cas où celui fourni ne lui convient pas. Si les crédits SwitchNumber disponibles lui permettent, l'abonné aura la possibilité de changer de numéro virtuel d'une façon immédiate, jusqu'à ce qu'un SMS soit envoyé à son numéro virtuel actuel. Le changement de numéro virtuel ne devient plus possible lorsqu'au moins un SMS ait été reçu ou lorsque le nombre de crédit SwitchNumber est de 0.

Article 5 – Modalités de paiement et remboursement

Virtty propose deux modes de paiements : PayPal (<https://www.paypal.com>) et StarPass (<http://www.starpass.fr>). Veuillez vous rendre sur les sites cités pour de plus amples informations.

L'abonné s'engage à renoncer à son droit de rétractation et ne peut donc prétendre à recevoir un remboursement des transactions qu'il aurait effectué.

Suite à de très nombreux abus et de transactions frauduleuses provenant de personnes

souhaitant utiliser les prestations de Virtty à des fins malhonnêtes, notre système anti-fraude refuse tout simplement toute transaction provenant d'un compte Paypal n'ayant pas suivi la procédure de vérification. De ce fait, toute personne souhaitant tout de même effectuer une transaction avec un compte Paypal non vérifié ne verra pas sa commande honorée. Toutefois, l'abonné a toujours la possibilité de prouver sa bonne foi en adressant à Virtty une pièce justificative (pièce d'identité ou passeport) au nom du compte Paypal ayant servi à passer commande. Sa commande sera immédiatement traitée dès réception des documents.

Article 6 – Disponibilité du service

Nous faisons de notre mieux pour assurer un service fonctionnel et totalement accessible mais il reste entendu que nous ne pouvons garantir une disponibilité à une échelle de 100%. Lorsqu'en raison de circonstances exceptionnelles, nous prenons les dispositions nécessaires pour rétablir le service dans les meilleurs délais.

Si jamais le service Virtty devient indisponible aux abonnés, leurs sessions sont sauvegardées sans que le temps passé n'en soit déduit. de telle sorte à ce qu'ils puissent reprendre leurs sessions d'une manière transparente une fois que le service Virtty soit redevenu fonctionnel.

Article 7 – Réception des SMS

Virtty n'est en cas responsable de la non-réception des SMS que l'abonné s'attend à recevoir.

Virtty ne s'engage qu'à la réception des SMS envoyés au niveau national du numéro choisi. Il est vivement recommandé à l'abonné de choisir un numéro virtuel émanant d'un pays qui correspond le mieux aux SMS qu'il s'attend à recevoir.

Virtty s'engage à ne proposer que des numéros virtuels pleinement fonctionnel. Dans le cas où un quelconque numéro virtuel ne soit pas fonctionnel ou disponible, totalement ou partiellement, que la raison soit d'ordre technique ou autre, il sera immédiatement retiré des numéros virtuels proposés.

Une fois que l'abonné ait passé commande d'un numéro virtuel, Virtty lui garanti sa parfaite fonctionnalité et son habilité à afficher les SMS qui lui sont reçus sur l'espace client.

Dans la mesure où notre flotte de numéros virtuels (aussi dense peut-elle être pour certains pays) est en nombre limité, l'abonné peut se faire affecter un numéro virtuel ayant déjà été utilisé sur un site ou un service par un autre abonné. Ce cas se produit rarement puisque Virtty procède régulièrement à des renouvellements de ses numéros virtuels mais s'il devait se produire, l'abonné est prié de contacter le support qui mettra tous les moyens possibles afin de trouver une solution.

Il existe l'éventualité que l'expéditeur ou l'interface de SMS par laquelle passe un site/service particulier, présente des restrictions et filtres qui empêchent tout envoi de SMS aux opérateurs de nos numéros virtuels. Il se peut également que l'expéditeur arrive à déterminer si le numéro fourni à l'abonné est virtuel ou non et de juger en fonction de ce résultat pour délivrer le SMS.

Article 8 – Services interdits et sites bannis

Les numéros virtuels fournis par Virtty ne peuvent être utilisés sur des sites ou services provenant ou liés à des institutions bancaires ou financières (Paypal, Webmoney ...etc). Ceci inclut également les sites Internet permettant d'échanger des Bitcoins ou toute autre type de monnaie qu'elle soit numérique ou physique.

Article 9 – Confidentialité des informations des utilisateurs.

Virtty s'engage à ne communiquer aucune information fournie par l'utilisateur en dehors de son réseau interne (à une société ou à une tierce personne). Par «information fournie par l'abonné» est considéré ; Son adresse e-mail, son numéro de téléphone, son mot de passe, les numéros virtuels dont il a obtenu la location ainsi que les SMS qui y seront reçus.

Tout utilisateur peut demander la résiliation ou la suppression des données qui le concerne en adressant une simple demande au support de Virtty.

Article 10 – Droits réservés à Virtty et clauses de non-responsabilité.

Virtty se réserve le droit de modifier ces présentes conditions générales à n'importe quel moment sans se tenir obligé d'en informer ses utilisateurs.

Virtty se réserve le droit de bloquer l'accès, temporairement ou définitivement, à un utilisateur si jamais celui-ci commet une action nuisible au service ou une action illégale.

Virtty se réserve le droit de supprimer ou de ne pas afficher des SMS reçus aux numéros virtuels. Qu'ils soient en rapport ou non avec l'abonné.

Virtty décline toute responsabilité des SMS qui sont reçus par ses numéros virtuels. Seul l'abonné en est entièrement responsable et doit utiliser les prestations fournies par Virtty en se conformant irrévocablement aux lois de son pays.

Virtty se réserve le droit dans un cas exceptionnel de surveiller les SMS que les abonnés reçoivent pour assurer leur conformité vis-à-vis des lois du pays dans lequel l'abonné se trouve ainsi que celles du pays d'où le numéro virtuel est délivré. Virtty informera sans préavis et dans un caractère immédiat les autorités gouvernementales concernées de toute activité jugée suspecte (liée au terrorisme, à la pédophilie ..etc) .

Virtty est un service de droit algérien.